

PROPOSITIONS EN MATIÈRE D'INDICATEURS

Le taux de pauvreté monétaire ne peut à lui seul rendre compte des multiples dimensions des phénomènes de pauvreté ; il occupe cependant aujourd'hui une place prépondérante dans la mesure des phénomènes de pauvreté. L'observatoire souhaite relativiser son importance pour mieux appréhender dans leur globalité toutes les situations de pauvreté.

Il propose donc de fonder à l'avenir ses observations de l'évolution de la pauvreté sur onze indicateurs centraux sélectionnés dans le respect des principes méthodologiques et des critères de qualité retenus pour les indicateurs européens de Laeken.

- Il propose de retenir, comme nos partenaires européens, le taux de pauvreté monétaire correspondant à 60 % du revenu médian ;
- de compléter cet indicateur par une mesure de l'intensité de la pauvreté qui permet d'analyser la répartition des revenus des personnes pauvres ;
- de suivre un indicateur de pauvreté en emploi, qui représente la part des individus en emploi vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian. Cet indicateur permettra de mieux cerner les phénomènes de « pauvreté laborieuse » ou de travailleurs pauvres.

Il souhaite retenir également l'indicateur de pauvreté en conditions de vie qui est lui-même la résultante de 27 paramètres ayant trait, par exemple, aux contraintes budgétaires, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés de logement.

Compte tenu des liens entre la pauvreté et les inégalités, il propose de retenir un indicateur d'inégalité de revenu.

Deux indicateurs ont trait aux minima sociaux : l'évolution annuelle du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif est un indicateur de nature conjoncturelle ; le taux de persistance dans le RMI mesure la part des allocataires qui en bénéficient depuis plus de trois ans. Cette durée correspond à des situations de pauvreté durable et à l'inverse du précédent cet indicateur a une nature contracyclique.

Quatre indicateurs sont destinés à mesurer les phénomènes d'exclusion :

- . pour la santé : le taux de renoncement aux soins pour raisons financières ;
- . pour l'éducation : le taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études ;
- . pour l'emploi : le taux de demandeurs d'emploi non indemnisés par le régime d'assurance ;
- . pour le logement : la part de demandes de logement social non satisfaites après un an.

L'observatoire souligne par ailleurs que :

- le premier impératif est celui d'une amélioration significative des délais de production des indicateurs de pauvreté monétaires ;
- que le retard de l'appareil statistique national pour appréhender des données dynamiques à partir d'analyses longitudinales sur des données issues de panels d'individus doit être comblé pour mieux appréhender les trajectoires des personnes et connaître les phénomènes d'entrée et de sortie dans la pauvreté ;
- que la production d'indicateurs de pauvreté territoriaux, dont la demande est croissante, se heurte à l'insuffisance ou à la fragilité des sources existantes.

Une dernière voie d'enrichissement des indicateurs que l'observatoire souhaite voir approfondir repose sur l'association des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à la définition et à la construction d'indicateurs.

Onze indicateurs « centraux » de la pauvreté

Tous les indicateurs sont exprimés en pourcentage. Ils ne concernent que la France métropolitaine.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pauvreté										
Taux de pauvreté : part des individus vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 60 % de la médiane		13,5	13,4	12,8	12,3	12,7	12,4	12,2 12,0*	12	
<i>dont : part des individus vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 50 % de la médiane</i>		7,2	6,9	6,7	6,4	6,5	6,1	6,0 5,9*	6,3	
Intensité de la pauvreté (écart entre le revenu moyen des ménages pauvres et le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane)		23,0	22,2	20,9	20,7	20,5	20,3	19,5 19,6*	20,1	
Taux de pauvreté de la population en emploi : part des individus en emploi vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 60 % de la médiane		7	7	7	7	7	8		5,4**	
Taux de difficultés de conditions de vie			13,1	12,0	11,9	12,1	11,6	11,8	11,5	10,6
Minima sociaux										
Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (Rmi, Aah, Api, Ass)		5,2	1,9	2,6	1,8	-3,4	-1,6	0,6	2	4,6
Persistance dans le Rmi (présence supérieure à 3 ans)	35,4	37,5	39,4	40,7	43,2	47,2	48,9	48,7	47,0	44,9
Non accès aux droits fondamentaux										
Taux de renoncement aux soins pour raisons financières		17,0	14,0	14,0		15,7		11,2		
Taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études	15,4	15,2	14,1	14,9	14,7	13,3	13,5	13,4	13,7	14,2
Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (Rac et Ass)	43,4	44,7	46,4	46,24	46,2	44,3	39,9	36,5	36,1	38,5
Part des demandes de logement social non satisfaites après un an		35,3						33,6		
Inégalités de revenu										
Rapport inter-déciles		3,35	3,34	3,26	3,23	3,27	3,23	3,2		

Sources : INSEE (enquêtes EF, EPCV, SRCV, Logement), CNAF-MSA-DREES (minima sociaux), IRDES (santé), DEP (sortants du système social), UNEDIC (chômage non indemnisé)

* Changement de série, les données 2002 ont été recalculées en s'appuyant sur les résultats du recensement annuel de la population.

** L'indicateur et les sources utilisées à compter de 2003 pour mesurer le phénomène des travailleurs pauvres ont été modifiés.